



**MAIRIE DE DIJON**  
PALAIS DES ÉTATS DE BOURGOGNE  
DIRECTION RÉGLEMENTATION

DE L'ESPACE PUBLIC

1, rue Sainte Anne

DIJON, le 16 août 2024

Pour effectuer des opérations de déménagement, et conformément à l'arrêté municipal du 10 juillet 1998, Madame Wendy PENOTET – 13 rue des Godrans – 21000 DIJON, est autorisée à arrêter un véhicule sur trottoir,

**LE TEMPS DU CHARGEMENT ET DU DÉCHARGEMENT.**

**RUE BERLIER**, au droit du numéro **28 TER**, dans les conditions ci-dessous définies :

- . *cheminement piétons* : Un passage d'1 mètre de largeur minimum sera préservé sur le trottoir pour le passage des piétons.  
Les accès aux immeubles resteront dégagés en permanence.
- . *circulation véhicules* : La chaussée restera dégagée.
- . *signalisation* : - cônes de Lübeck pour délimiter le véhicule,

Tout dommage susceptible de survenir à l'occasion des opérations susvisées pourra engager l'entière responsabilité du bénéficiaire de la présente autorisation.

**. Le 24 août 2024.**

**AUTORISATION À APPOSER SUR LE TABLEAU DE BORD**

**Stationnement  
strictement interdit**



L'Adjointe déléguée  
à la propreté de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux  
mobilités,

  
Dominique MARTIN-GENDRE